

# Mise en œuvre de l'initiative EMT dans les Amériques

**OPS**



Organisation  
panaméricaine  
de la Santé



Organisation  
mondiale de la Santé  
BUREAU RÉGIONAL DES  
AMÉRIQUES



GRUPE RÉGIONAL DES AMÉRIQUES

# Janvier 2020

Avec le soutien financier de l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID) et Département de la Santé et des Services Sociaux des États-Unis (HHS)

## LES PREMIERS PAS

Le continent américain est le deuxième continent le plus frappé par les catastrophes. Un quart des catastrophes mondiales s'est produit dans la Région des Amériques. En outre, 77 % des établissements de santé dans la Région sont situés dans des zones sujettes aux catastrophes.

Les pays de la Région répondent de mieux en mieux aux effets des situations d'urgence et de catastrophes de niveau modéré en employant leurs propres ressources. Toutefois, la possibilité de subir des événements de grande envergure exige que l'on établisse des mécanismes adéquats de coordination afin d'assurer une réponse rapide des équipes médicales d'urgence au niveau national et pour faire en sorte que ces personnels puissent recevoir le soutien d'équipes internationales conformément aux normes convenues, tout en respectant la culture et les coutumes des pays de notre Région.

Pour garantir cette réponse, l'Organisation panaméricaine de la Santé a parrainé en 2003 la réalisation d'un atelier au Salvador visant à analyser l'utilisation des hôpitaux de campagne lors de catastrophes, à l'issue duquel a été approuvé le « Guide pour l'utilisation des hôpitaux de campagne étrangers en cas de catastrophe ». Ce guide énonçait des directives de base pour les personnels et le matériel ainsi que les questions essentielles devant faire l'objet d'analyses avant de mobiliser un hôpital.

L'analyse de la réponse sanitaire au séisme en Haïti survenu en 2010 a démontré la nécessité de mettre en place des principes, critères et normes appelés à régir les interventions des équipes médicales en cas d'urgence et de catastrophe conformément aux procédures en vigueur au niveau mondial pour améliorer les normes et standards humanitaires.

Fort de cette analyse, l'Organisation panaméricaine de la Santé a réuni à Cuba en décembre 2010 un groupe d'experts pour, entre autres, revoir le guide publié en 2003 et optimiser les procédures de demande, d'acceptation et de coordination des équipes médicales internationales dans le but d'accroître la rapidité des interventions et l'efficacité du déploiement. Ce groupe de travail a assis les bases de l'initiative qui, aujourd'hui, est connue sous le nom d'équipes médicales d'urgence (EMT, selon son sigle anglais).

Aujourd'hui, la majorité des pays de la Région des Amériques ont des programmes permanents pour les situations d'urgence et de catastrophe au sein des ministères de la Santé. Cet important réseau de travail et d'échange de connaissances facilitera sans nul doute l'élaboration de l'initiative EMT et sa mise en œuvre efficace dans le contexte des réponses nationale and internationale.

# MANDAT DES ÉTATS MEMBRES DE L'ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ

Dans la Région des Amériques, l'année 1976 a vu la création, au sein de l'OPS, de l'Unité de préparation aux situations d'urgence et de secours en cas de catastrophe qui, depuis lors, s'attache à renforcer la capacité des pays à répondre à tout type d'urgence mais aussi à améliorer la coordination de l'assistance sanitaire internationale dans notre Région.

Après les catastrophes graves survenues en 1985 (tremblement de terre de Mexico et éruption du Nevado del Ruiz en Colombie), les gouvernements et les organismes internationaux dans la Région se sont réunis en 1986 au Costa Rica afin d'établir une politique panaméricaine visant à améliorer l'efficacité de l'assistance sanitaire en cas de catastrophe. Cette politique régionale a été soutenue aux termes de la résolution CD32.R10 du 32e Conseil Directeur, surtout en ce qui concerne la nécessité de consulter le pays affecté avant de dépêcher les secours sanitaires et de privilégier la coopération entre les pays voisins lorsque le concours d'un personnel médical est nécessaire. La même résolution a demandé une répartition opportune et consentie entre les pays et les organisations afin d'assurer que l'on fournisse les secours adéquats.

Lors de la 28e Conférence sanitaire panaméricaine en septembre 2012, les États Membres ont approuvé la résolution CSP28.R19, « Coordination de l'aide humanitaire internationale en matière de santé en cas de catastrophes », afin que l'OPS facilite les processus de mobilisation des ressources et de coordination de l'aide sanitaire internationale en soutien du pays affecté, un mécanisme souple d'enregistrement et d'accréditation des équipes de réponse rapide ainsi que de développement des compétences des équipes nationales.

La résolution CD52.R8 porte approbation du Plan stratégique de l'OPS 2014-2019, qui constitue le cadre pour l'orientation stratégique et la coordination ainsi que la mobilisation des ressources dans le but de réduire la morbi-mortalité résultant des situations d'urgence et des catastrophes.

Le 53e Conseil Directeur de l'OPS, constitué des délégués des États Membres, a approuvé le « Plan d'action pour la coordination de l'aide humanitaire dans les Amériques », qui envisage la mise en œuvre dans les États Membres de procédures de réponse et de mécanismes nationaux souples régissant l'enregistrement des équipes médicales d'urgence. Le 55e Conseil directeur a approuvé le « Plan d'action pour la réduction des risques liés aux catastrophes 2016-2021 », qui exhorte à un renforcement, au niveau national, de l'élaboration et de l'actualisation des connaissances et procédures des équipes de réponse aux situations d'urgence et de catastrophes.

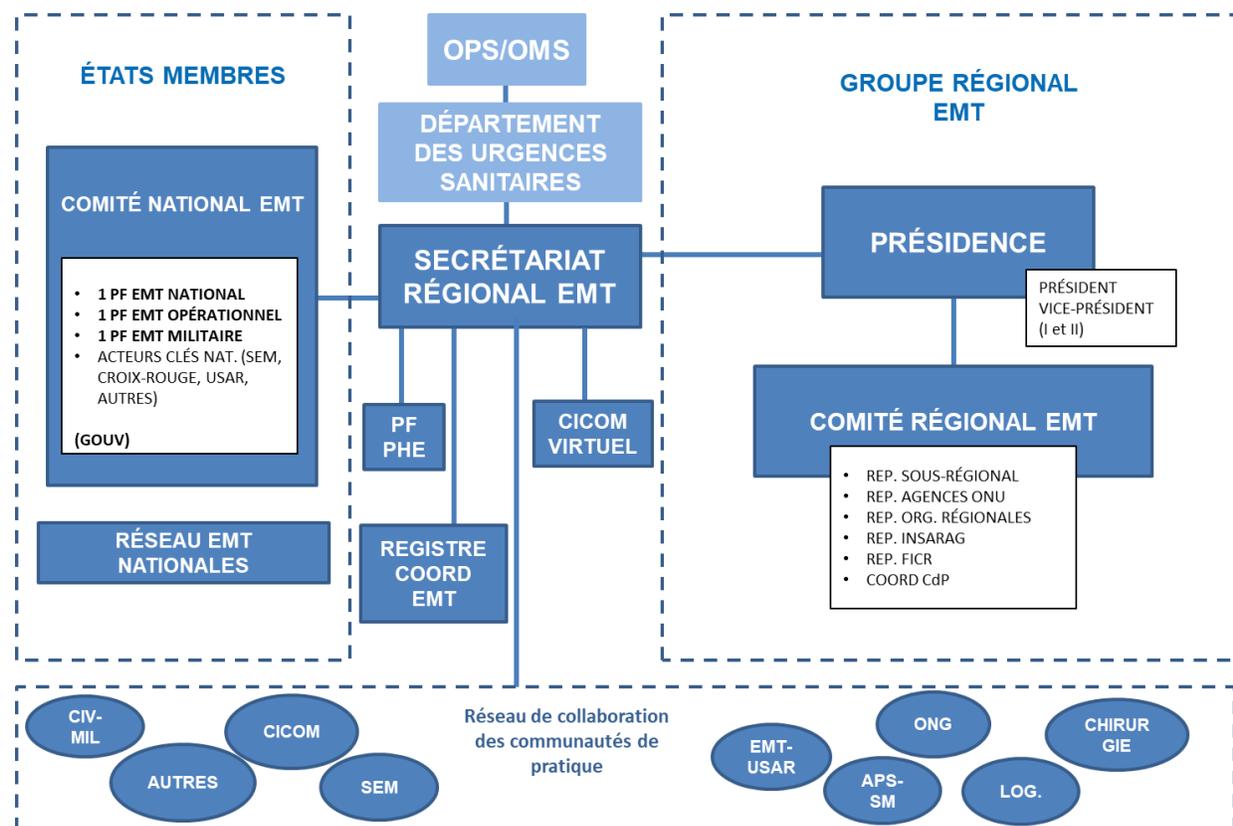
# STRUCTURE DE LA MISE EN ŒUVRE DES EMT DANS LES AMÉRIQUES.

La mise en œuvre de l'initiative mondiale EMT est assurée par le Secrétariat mondial et ses six secrétariats régionaux, répartis dans les régions ci-après : Afrique, Amériques, Asie du Sud-Est, Europe, Méditerranée orientale et Pacifique occidental.

Le Secrétariat mondial tiendra des réunions tous les deux ans et les secrétariats régionaux organiseront celles-ci durant les années intermédiaires.



L'initiative EMT dans la Région des Amériques sera mise en œuvre par l'intermédiaire de l'Organisation panaméricaine de la Santé et sera composée du Secrétariat régional EMT, du groupe régional EMT, des comités nationaux EMT et des réseaux nationaux EMT.



Le secrétariat régional EMT est hébergé au sein du Département des urgences sanitaires (PHE) à l'OPS/OMS, qui a pour mandat de fournir une aide technique pour le renforcement des capacités des États Membres en matière de réponse aux situations d'urgence sanitaire.

Le Secrétariat est aussi responsable de la gestion et du maintien du registre régional des coordonnateurs EMT, de l'outil CICOM virtuel et du réseau de collaboration des communautés de pratique EMT. Son travail s'appuie sur le réseau de points focaux de PHE présents dans chaque représentation de l'OPS/OMS.

Le groupe régional EMT est l'organe consultatif du Secrétariat pour ce qui est de la mise en œuvre de l'initiative EMT dans la Région. Il est dirigé par un système d'alternance, composé d'un président et d'au moins un vice-président entrant. Il est composé d'un comité régional EMT constitué d'un représentant des points focaux nationaux pour chaque sous-région, d'un représentant du système des Nations Unies, d'un représentant du groupe régional INSARAG, d'un représentant de la Fédération internationale de la Croix-Rouge, de représentants d'organisations régionales et des coordonnateurs de chacune des communautés de pratique en activité.

Le Secrétariat bénéficiera par ailleurs du soutien d'un réseau de points focaux nationaux pour les EMT désignés par les autorités nationales de chaque État Membre de l'OPS qui seront responsables de coordonner la création et le fonctionnement des comités nationaux EMT dans chaque pays respectif.

## ATTRIBUTIONS

### Secrétariat régional EMT

- Établir la stratégie et le plan d'action pour la mise en œuvre de l'initiative EMT dans la Région conformément aux résolutions en vigueur du Conseil Directeur de l'OPS.
- Fournir une assistance technique pour la mise en œuvre nationale de l'initiative EMT et la mise en place des équipes médicales d'urgence.
- Rassembler et diffuser les informations sur l'initiative EMT parmi les États Membres et les organisations régionales.
- Assurer le fonctionnement effectif du registre régional des coordonnateurs EMT et de la plateforme du CICOM virtuel.
- Soutenir l'établissement et le développement du réseau de collaboration de communautés de pratique en veillant à ce que les comités nationaux EMT et le groupe régional soient tenus informés de l'évolution de son travail.
- Organiser des ateliers, des événements et des simulations régionales dans le contexte de l'initiative EMT.
- Organiser conjointement avec le groupe régional la réunion annuelle EMT de la Région des Amériques.
- Maintenir un calendrier des réunions et événements régionaux.
- Maintenir à jour la liste des membres du groupe régional et du réseau de points focaux EMT.

- Assurer la communication avec le Secrétariat mondial et avec le reste des Régions.

### Coordonnateurs EMT

- À la demande du pays affecté, se déployer vers les zones d'urgence pour soutenir la coordination des EMT.
- Soutenir le COU de l'OPS et le CICOM national en matière de gestion des informations et de coordination des EMT.
- Participer à des missions d'évaluation des capacités EMT dans les pays de la Région.
- Participer au développement des activités régionales de formation à l'initiative EMT.
- Appuyer la mise en œuvre de l'initiative EMT au niveau national dans leurs pays respectifs.
- Soutenir la révision des documents élaborés par les groupes de travail.

### Points focaux du Département des urgences sanitaires de l'OPS (PF-PHE)

- Soutenir le Secrétariat dans ses attributions au niveau national.
- Renforcer le contact avec les points focaux EMT aux niveaux national et opérationnel dans leurs pays respectifs.
- Soutenir l'établissement et le fonctionnement des comités nationaux EMT dans chaque pays respectif.

### Plateforme CICOM Virtuel

- Gérer les informations en ligne concernant les demandes, offres et déploiements d'EMT lors de situations d'urgence ou de catastrophes qui frappent la Région.

### Président du Groupe régional EMT

- Promouvoir l'initiative et les normes régissant les EMT auprès des pays et des organisations régionales du continent américain.
- Accueillir et co-organiser (planification, logistique et, si possible, paiement des frais d'organisation) la réunion régionale EMT avec le Secrétariat régional et la vice-présidence.
- Soutenir et conseiller le Secrétariat dans la mise en œuvre régionale de l'initiative EMT conformément aux résolutions en vigueur du Conseil Directeur de l'OPS.
- Représenter le groupe régional EMT et le Secrétariat dans des réunions et lors d'événements pertinents.

### Vice-présidents du Groupe régional EMT

- Promouvoir l'initiative et les normes régissant les EMT auprès des pays et des organisations régionales des Amériques.
- Soutenir le président et le Secrétariat régional dans l'organisation conjointe de la réunion régionale EMT.
- Soutenir et conseiller le Secrétariat et le président dans la mise en œuvre régionale de l'initiative EMT conformément aux résolutions en vigueur du Conseil Directeur de l'OPS.

- En coordination avec le président, représenter le Groupe régional EMT et le Secrétariat dans des réunions et lors d'événements pertinents.

### Comité régional EMT

- Soutenir la présidence dans l'élaboration des attributions du groupe régional EMT des Amériques.
- Soutenir, si besoin est, la planification et le déroulement de la réunion régionale EMT.
- Suggérer des mesures et des activités à entreprendre pour la mise en œuvre de l'initiative EMT.
- Formuler des recommandations à l'intention de la présidence et du Secrétariat régional pour l'élaboration des normes EMT.

### Réseau de collaboration des communautés de pratique

- Procéder à des échanges et des analyses sur les bonnes pratiques, les concepts techniques et les questions liées aux opérations dans la mise en place et les interventions des EMT de sorte à améliorer l'initiative au niveau régional.
- Discuter et mettre en place des solutions sur des questions précises relatives à la mise en œuvre de l'initiative EMT dans la Région des Amériques.
- Soutenir les groupes de travail mondiaux par la soumission de propositions régionales.
- Préparer et concevoir des notes techniques, des paquets de formation et des exercices de simulation pour le renforcement des EMT régionales.
- Participer et collaborer aux manifestations et activités régionales de l'initiative EMT.
- Tenir le Secrétariat régional EMT informé de l'évolution de leur travail.

### Comité national EMT

- Soutenir le point focal national pour les EMT en matière d'élaboration d'instruments, de normes et de politiques pour assurer la réalisation complète du cycle de mission des EMT.
- Suggérer des mesures et des activités à entreprendre pour la mise en œuvre de l'initiative EMT sur le plan national et le renforcement du réseau national.
- Soutenir, si besoin est, la planification et le déroulement de réunions nationales.
- Promouvoir la participation nationale dans les communautés de pratique.

### Point focal EMT national

- Assurer des échanges d'information efficaces avec les acteurs EMT compétents au niveau national.
- Assurer l'élaboration d'outils, de normes et de politiques pour l'envoi, l'accueil et le déploiement des EMT dans son pays, en conformité avec les principes directeurs et les normes essentielles de l'initiative mondiale et de la mise en œuvre dans la Région.
- Promouvoir la mise en œuvre du CICOM dans les mécanismes de coordination en matière sanitaire et le système d'enregistrement national pour les EMT du pays.
- Coordonner l'établissement et le fonctionnement des comités nationaux EMT.

- Agir comme point de contact du pays auprès du Secrétariat pour les questions institutionnelles ayant trait à la mise en œuvre de l'initiative EMT.
- Décrire les capacités du pays concernant l'envoi et l'accueil des EMT.
- Assurer la représentation de son pays dans les réunions régionales sur les EMT.
- Partager au niveau national les informations reçues du secrétariat régional concernant les réunions, les ateliers et les simulations.

### Point focal EMT de soutien opérationnel au niveau national

- Aider le point focal national pour les questions opérationnelles concernant les interventions des EMT.
- Assurer des échanges d'information efficaces et maintenir à jour les procédures opérationnelles avec les EMT nationales.
- Soutenir le point focal au niveau national dans l'élaboration du plan d'action pour la mise en œuvre du CICOM et le système d'enregistrement national pour les EMT nationales.
- Promouvoir le renforcement des capacités des EMT nationales conformément aux exigences minima établies dans l'initiative mondiale EMT et à la mise en œuvre dans la Région.
- Soutenir le point focal au niveau national en matière d'établissement et de fonctionnement du réseau d'EMT nationales.
- Agir comme principal point de contact du pays auprès du Secrétariat pour les questions opérationnelles ayant trait à la mise en œuvre de l'initiative EMT.
- Mettre à jour la cartographie des EMT nationales disponibles dans le pays.

### Réseau d'EMT nationales

- Mener des discussions et tenir des échanges de bonnes pratiques et de procédures en matière d'aide et de soutien opérationnel pour les interventions des EMT au niveau local.
- Soutenir le renforcement des capacités d'autres EMT locales du réseau national.
- Collaborer avec le point focal de soutien opérationnel à l'actualisation de la cartographie des dirigeants et des capacités des EMT nationales.
- Assurer la mise à jour de son compte CICOM Virtuel et son actualisation.
- Participer et collaborer aux manifestations et manœuvres nationales de la stratégie EMT.

### Point focal EMT militaire (en fonction du pays)

- Promouvoir la sensibilisation à la stratégie EMT et au processus mondial de classification de l'OMS pour la santé militaire.
- Assurer l'échange efficace d'information avec les responsables des EMT militaires.
- Assurer l'élaboration d'instruments, de normes et de procédures pour l'envoi et le déploiement d'EMT militaires dans les situations d'urgence et de catastrophe en coordination avec les autorités sanitaires.

- Promouvoir des mécanismes de coopération entre les autorités civiles et les autorités militaires pour faciliter le déploiement rapide d'EMT nationales et internationales et améliorer la compatibilité entre les activités de riposte clinique.
- Participer et collaborer aux activités et manœuvres nationales et régionales de la stratégie EMT.
- Faire office de principal point de contact du pays auprès du Secrétariat pour les questions d'adoption de la stratégie EMT dans les interventions des équipes médicales d'urgence militaires.

## MEMBRES

La participation au groupe régional EMT et au réseau des points focaux EMT est ouverte à tous les États Membres de la Région et aux organisations qui contribuent aux interventions des EMT ; cette participation est subordonnée à la recommandation et l'approbation des autorités nationales de santé respectives ou des services nationaux de gestion du risque de catastrophe et des situations d'urgence.

La présidence du groupe régional sera exercée au moyen d'un système d'alternance, composé, au maximum, d'un président et de deux vice-présidents. La première vice-présidence relayera la présidence à la fin du mandat de celle-ci. Au cas où il y aurait une deuxième vice-présidence, celle-ci relayera la première vice-présidence. La présidence sera exercée pendant une période d'une année. Chaque année, le secrétariat annoncera les postes vacants aux États Membres.

La désignation des points focaux EMT se fait à la discrétion des autorités sanitaires et de gestion des catastrophes, en fonction de la structure en place dans chaque pays. Les autorités sanitaires des États Membres sont tenues d'informer le secrétariat régional, par l'intermédiaire des représentations de l'OPS, concernant la désignation de leurs points focaux EMT et de maintenir cette information à jour en cas de changement de point focal.

Il est recommandé de désigner à la fonction de point focal EMT national un fonctionnaire du système de santé possédant une expérience en matière de coopération internationale ou un fonctionnaire de l'organisation responsable de la gestion des catastrophes, capable de soutenir au niveau institutionnel l'élaboration et la mise en œuvre de l'initiative EMT dans le pays.

Le point focal opérationnel doit être spécialisé dans la gestion technique et le leadership en matière d'EMT ; une formation et une expérience concernant les interventions de réponse des EMT sont recommandées.

En fonction de la situation dans chaque pays, les attributions de point focal national EMT et de soutien opérationnel peuvent être assurées par le même cadre désigné par les autorités sanitaires. De même, le comité national EMT doit être constitué en fonction de la conjoncture du pays et du niveau de mise en œuvre de l'initiative EMT.

Il est souhaitable que le point focal militaire (en fonction du pays) soit un membre des forces armées ou un fonctionnaire du ministère de la Défense faisant partie des interventions des services médicaux et des hôpitaux de campagne.

La participation au comité régional EMT se fera sur invitation par l'intermédiaire du secrétariat.

Les chefs de file d'équipes médicales d'urgence d'EMT d'organisations non gouvernementales des Amériques sont invités à faire partie de la communauté de pratique pour la riposte des ONG et aux processus nationaux dans chaque pays respectif.

## COMMUNAUTÉ DE PRATIQUE EMT

Les communautés de pratique (CdP) EMT sont des groupes officiels de cadres bénévoles qui ont en partage une préoccupation ou un intérêt commun dans la mise en œuvre de l'initiative EMT dans la Région. Elles tiennent des échanges de connaissances pour renforcer la mise en œuvre nationale et la logistique ainsi que l'appui opérationnel pour que les équipes médicales d'urgence réalisent leurs capacités, en contribuant à un dialogue mieux éclairé avec les décideurs politiques, ce qui aboutit souvent à une meilleure coordination des EMT et à une riposte clinique opportune et de qualité lors de situations d'urgence.

Les objectifs des CdP EMT sont les suivants :

Encourager les échanges de connaissances et promouvoir l'apprentissage dans leur domaine.

Fournir des informations spécifiques sur le règlement de problèmes communs dans le contexte de la base des connaissances propres à une communauté (coordination, clinique, logistique, opérations et coopération transfrontalière).

Gérer des informations sur les enseignements tirés et les meilleures pratiques en matière de coordination et de prise en charge clinique dans les situations d'urgence.

Les composantes des communautés de pratique sont les suivantes:



- **Domaine** : matière revêtant un intérêt précis pour la communauté et qui crée l'identité commune qui guidera les activités et le savoir.

- Pratique : ensemble de connaissances, de méthodes, d'histoires, de cas, d'instruments, de documents et d'autres éléments, constitué des activités principales des membres.
- Communauté : espace virtuel ou physique dans lequel les membres des EMT partageront des intérêts communs, participeront à des activités et à des débats communs, s'aideront mutuellement et échangeront des informations.

Le Secrétariat régional EMT établira et fera connaître les différentes communautés de pratique du réseau de collaboration en fonction des besoins surgissant au sein de la communauté EMT et du déroulement mondial de la stratégie EMT. La participation sera volontaire et les membres seront désignés par les organisations et institutions dont ils relèvent ou par leurs pays.

Les catégories de participation de la communauté de pratique seront comme suit:

- Coordonnateur : chargé de faire en sorte que la communauté concentre son attention sur son propre domaine, entretienne les relations entre ses membres et d'autres communautés du réseau de collaboration et développe sa pratique.
- Groupe principal : aide le coordonnateur à entretenir la communauté. Il identifie des questions d'intérêt pour la communauté et participe activement aux discussions, activités et projets.
- Membre actif : un membre qui assiste aux réunions avec régularité et participe parfois aux activités.
- Membre observateur : membre de la communauté qui participe de façon plus limitée mais est intéressé à suivre les discussions et les activités.
- Participant extérieur : n'est pas membre de la communauté mais peut avoir des domaines d'intérêt commun avec les communautés du réseau de collaboration et partager des connaissances par le biais des portails de chaque communauté ou mener des discussions entre des communautés.

Le réseau de collaboration des communautés de pratique sera conçu avec la plateforme [emtamericas.org](http://emtamericas.org) où la communauté EMT pourra trouver les différents portails des CdP ainsi que d'autres sources de soutien pour le renforcement des capacités des EMT.

## RÔLE DES PAYS DANS LA MISE EN OEUVRE DE L'INITIATIVE EMT

Il est attendu des pays des Amériques qu'ils réalisent les activités suivantes pour la mise en œuvre de l'initiative au niveau national:

- Participer activement au Groupe régional EMT des Amériques.
- Mettre à jour leurs procédures nationales et leurs normes pour demander, accepter et recevoir des EMT.

- Encourager la classification des EMT nationales.
- Mettre en place un mécanisme national pour l'enregistrement des EMT nationales et internationales.
- Élaborer des outils pour la gestion des informations et la coordination des EMT en fonction du modèle CICOM.
- Partager sur les expériences et bonnes pratiques sur les EMT avec les autres pays de la Région.